



VIVRE AUX CHAPRAIS

www.chaprais.info

2 rue de la Rotonde - 25000 BESANÇON - chaprais@gmail.com

Bulletin n° 22 (Mai / Juin 2015) édité par l'association «Vivre aux Chaprais» (loi 1901) - Directeur de la publication : Juliette Pérot-Pouradier-Duteil - ISSN 2 104-8258

Vivre aux Chaprais... La Lettre du Président

Cela fait six mois maintenant que le bureau de l'association a été renouvelé. Assurer la relève n'est pas chose facile et je pense qu'il nous faudra encore un peu de temps pour prendre nos marques et trouver une vitesse de croisière afin de poursuivre.

Ceci est donc le deuxième journal de la nouvelle équipe. Peut-être que certains d'entre vous n'ont pas reçu le premier et nous en sommes bien désolés. En effet, et ce malgré une organisation que nous pensions réfléchie et aboutie, il nous a été difficile de pouvoir accéder à l'ensemble des boîtes aux lettres de chapraisiens, mais pas uniquement puisque nous intervenons également sur une petite partie des Cras et débordons un peu sur St-Claude avec quelques copropriétés qui longent « la frontière » de notre quartier. Notre principal obstacle à la distribution est le badge électronique : un trop grand nombre de portes d'immeubles restent fermées lors de notre passage. L'idéal pour nous serait d'avoir un correspondant chez qui nous pourrions sonner afin de déposer le journal. Pour ceux qui ne le reçoivent pas, le site internet www.chaprais.info est là pour vous tenir informé.

Dans ce précédent journal, nous relations notre rencontre avec le service voirie de la ville, et tout particulièrement avec Mme Zéhaf, Maire adjointe, toujours

accompagnée de messieurs Mourot et Coillot... et depuis le bilan est bien triste... Deux points abordés ont réellement été traités : le sens de circulation de la rue Charles Fourier (mais cela avait déjà été annoncé dernièrement, depuis le 18 mai, cette rue est en sens unique et le tracé du passage piéton rue des Jardins...

Pour le reste de nos préoccupations, il nous avait été très ou trop souvent répondu... au printemps !

Constatation faite, depuis le 20 mars, bon nombre de promesses n'a pas vu le jour.

Parmi ces demandes, s'il en est une qui nous semble importante pour les chapraisiens, c'est le fleurissement de la place Flore. En effet, nous ne comprenons pas pourquoi, malgré un courrier, resté sans réponse, à Mme Mouneyrac, Directrice des espaces verts, cet endroit ne soit pas agrémenté d'un peu de fleurs. Force est de constater que, une fois le pont Robert Schwint passé, nous avons le sentiment que certaines rues de notre quartier sont oubliées.

Notre principal souci reste bien sur le *bien vivre* dans notre quartier.

Fabien BUGNET – Président.

Pour Tout savoir sur les Chaprais, une seule adresse sur internet : www.chaprais.info

Ses 1 200 articles et pages ont fait l'objet de 45 000 consultations. Parmi les publications du mois d'avril et début mai, on peut signaler des articles sur les habituelles questions de voirie et sur les vélos, sur le compostage, sur les menaces de fermeture de classes, sur les animations et spectacles du Café des pratiques, des Oiseaux et du CDN... l'expo photos des Invités au Festin, l'actualité des commerces et services (aide à domicile, ordinateurs, gastronomie italienne...), de

nouveaux portraits de chapraisiens : ceux de François Tholomier (rue des Chaprais), Dominique Demangeot (magazine Diversions), Marie Thérèse Michel (Jardins Familiaux), Madame Favière-Chalon (association des commerçants)... et beaucoup de souvenirs et d'histoire : sur le 96 rue de Belfort, l'ancien château, l'horlogerie rue Suard, l'entreprise Pateu-Robert, etc.

Cette année, la fête de quartier aura lieu vendredi 5 et samedi 6 juin 2015.

Le vendredi 5 juin au gymnase Résal à partir de 18h.

L'ASEP fêtant ses 50 ans dans et avec son quartier, elle a décidé de renouer avec la tradition en organisant une grande soirée dansante sur l'esplanade du gymnase Résal. Ce bal sera également le point de départ des festivités de quartier le tout sous le signe de la danse, du partage et de la convivialité.

Une soirée à ne pas manquer !

Le samedi 6 juin, au parc des Chaprais de 14h à 18h.

Quelques associations du quartier seront présentes pour proposer à tous des animations.

Parmi elles, bien sûr, il y aura :

L'Asep qui proposera de la gym baby (espace de gym pour les tous petits) mais aussi de la découverte du cirque, un atelier graff intergénérationnel, du maquillage et des ateliers de créations divers.



L'association **les invités au festin** avec un espace photos et mise en scène.

Bien évidemment, **Vivre aux Chaprais** sera là. Nous vous proposerons de découvrir le quartier de façon ludique avec un jeu de devinettes à base de photos.

Culture Jeux se proposera d'amuser petits et grands avec des jeux géants.

Scrap'abesac, association de scrapbooking, sera présente également pour vous faire découvrir ce loisir créatif qui permet de mettre en valeur vos photos avec du papier, des tampons, des encres...

LES 50 ANS DE L'ASEP



Cette année, l'ASEP fête ses 50 ans... partie intégrante de la vie du quartier, cette institution est connue de tous, mais revenons tout de même un peu sur son histoire.

C'est au foyer des jeunes travailleurs *Les oiseaux* que tout a commencé en 1965. En effet, les résidents et les salariés de l'époque se sont réunis en association, *l'association sportive et d'éducation populaire* dans le but de proposer des activités (gymnastique en grande partie au départ) aux occupants du FJT venus des campagnes pour travailler à la ville.

Avec 47 adhérents la première année, ce n'est pas moins de 2636 adhérents qui profitent aujourd'hui de ces activités, avec un pic à plus de 3000 en 2005.

Les principales dates :

1984 : Ouverture de l'ASEP sur le quartier ; à l'époque, on pouvait y pratiquer de la gym (8h au programme), du yoga, de la danse jazz, les arts martiaux. Au total, une dizaine d'activités et une association hébergée, *le club de l'amitié*.

Quelques années plus tard, **en 1993**, c'est le déménagement dans les locaux, rue Résal. En effet, l'association quitte le FJT pour investir les locaux anciennement occupés par la MGEN. Et c'est le grand virage : plus d'espace donc plus d'activités.

10 ans plus tard, ce n'est pas moins de 35 activités qui sont proposées et viennent s'ajouter au sport, les loisirs, la culture, les arts avec le dessin et la peinture.

En 1996 : création du secteur *Cultures urbaines* avec des activités et des sorties culturelles et sportives autour des Cultures Urbaines et pratiques émergentes : graffitis, danse hiphop, skate et glisse en général, parkour, longboard, musique...

1998 : aménagement d'une salle insonorisée pouvant accueillir des cours de batterie et des groupes de musique pour leurs répétitions et le centre de loisirs.

C'est aussi la création du secteur vacances avec des activités à la journée, des séjours et l'espace ado pour les 11-14 ans.

1999 : achat d'un minibus et mise en place de la galerie d'exposition.

Depuis 2008 : hébergement d'associations dans les locaux.

Pour 2014-2015, c'est encore un catalogue de 45 activités qui est proposé aux adhérents avec toujours autant de diversité et 40h de gym par semaine.

Elle héberge une dizaine d'associations qui bénéficient des locaux mais qui gèrent leurs activités et leur administration.

Aujourd'hui l'ASEP, c'est aussi Le centre social, équipement à vocation globale familiale qui œuvre depuis 2007 dans différents domaines (enfance, jeunesse, famille, solidarités et liens intergénérationnels).

Sont proposés : de l'accompagnement scolaire, des ateliers de français pour adultes, d'insertion et recherche d'emploi mais aussi avec des animations petits gourmands et grands gourmets, du bricolage, de la couture, du slam intergénération et des randonnées familiales.

Ces activités sont encadrées par des bénévoles ce qui permet de les proposer à un coût modique pour les participants.

Les perspectives : l'ASEP, forte de cette structure et dans le contexte de crise actuel, souhaite maintenir l'offre d'activités et pérenniser l'ensemble des secteurs tout en gardant un accès facile financièrement pour tous.

Longue vie à eux.

Le café des pratiques avec sa table des pratiques qui proposera de nombreuses activités pour tous.

Dominique Calame présentera un atelier modelage de la terre.

Enfin, l'**Association Vélo Besançon** et l'**Association des traumatisés crâniens de Franche-Comté** sensibiliseront les visiteurs aux modes de déplacements alternatifs et plus principalement le cycle.

Il y aura également une sensibilisation ludique mais néanmoins sérieuse sur les dangers de l'alcool au volant par **La Ligue Contre la Violence Routière**.

Durant l'après-midi, des animations, des petits spectacles vous seront proposés avec les associations et les écoles du quartier : chorale des écoles maternelles et élémentaires des Chaprais, démonstration du club canin de Besançon, spectacle de cirque et démonstration de zumba par les enfants de l'atelier de l'Asep.

À 16h, Spectacle l'école des petits Robert

Théâtre et chanson par la **CIE ROBERT ET MOI**.

«Tous dans le bus scolaire, en route pour l'école des petits robert!

Lui se dit scientifique, logique, arithmétique et antibiotique. C'est Monsieur Lemoine, un gentil directeur. L'autre mange Bio, aime les fleurs, la nature, le yoga... et la chasse. Sylvain



Grosperin est le prof de français, d'histoire, de poésie et de rêve.

À **l'école des petits Robert**, on y apprend plein de trucs et plus encore. L'année passe tellement vite qu'elle ne dure que 55 minutes. »

À 18h00: Apéro musical

Pour conclure ces deux jours de festivité, un apéritif convivial accompagné par 3 groupes issus du local de répétition de l'ASEP: Waraba (Percussion Afrique de l'Ouest, Waiting Room (Rock indé) et Robot Sapiens (Impro rock space).

Venez donc nous y retrouver pour passer un moment agréable tout au long de cet après-midi où les membres du bureau de l'association seront là pour échanger et dialoguer avec vous sur le quartier.

Les piétons, éternels oubliés des Chaprais

Vous le savez déjà, une des préoccupations principales de notre association est de privilégier les modes doux de déplacement. Un des plus utilisés dans le quartier est la marche à pied par les chapraisiens. Mais à quel prix?

Des chantiers sont effectués fréquemment sur la voie publique, des tranchées sont creusées sur les trottoirs, les piétons sont incités à *passer en face*. Passons! Mais une fois les travaux terminés, au mieux un rapiéçage est effectué sur le trottoir, au pire, pas de goudron, le trottoir est abandonné en gravier (qui s'agrémentent progressivement d'excréments).

Un exemple, il a fallu réclamer durant des mois la réfection du passage Rambaud accaparé par le chantier Promogim.

Plus loin, au dessus du pont de la rue des Jardins, il a fallu réclamer aussi durant des mois la réfection du passage piéton pour la sécurité de tous. Maintenant, c'est chose faite mais ce fut long...

Autre exemple: rue de la Rotonde, une des rues du quartier qui n'ont qu'un seul trottoir.

Un chantier de rénovation d'une maison, au N°11, occupe le trottoir par un échafaudage et le détruit un peu plus loin pour relier à un réseau.

Où les piétons peuvent-ils passer? Pas d'autre solution que de marcher au milieu de la rue!

Heureusement dans ce cas, le trottoir vient d'être regoudronné rapidement (le 5 mai 2015).

De façon générale, si les trottoirs sont en mauvais état, c'est rarement de la faute des piétons, mais le plus souvent le résultat de tranchées successives mal rebouchées. Que fait la ville par rapport à cet état de fait?

Le service de la voirie nous a répondu que toute demande de travaux pour de raccordement au réseau ne peut être refusée même si le trottoir vient d'être refait et ce malgré un arrêté le permettant.

Une autre question de sécurité pour les piétons nous préoccupe: l'emplacement des passages protégés pour traverser les rues.

Au lieu d'être placés naturellement selon le trajet le plus direct, certains imposent aux piétons un grand détour avec un tel franchissement d'obstacles que peu de personnes les empruntent.

C'était déjà le cas au débouché du passage Rambaud pour traverser la rue de Belfort vers la rue du Chasnot pour lequel, suite à notre demande, le service voirie nous avait répondu qu'il ne voyait pas l'utilité de réaménager ce carrefour avant les travaux de rénovation et de façade du 25 rue de Belfort (Bâtiment de la boucherie la Royale).

C'est maintenant aussi le cas, pour traverser la rue de Belfort, entre la rue Suard et le Supermarché Casino suite à l'implantation à cet endroit d'une nouvelle station de Vélo Cité.

Sans oublier aussi le cas spécifique des proximités d'école sur lequel *Vivre aux Chaprais* est intervenu de nombreuses fois.

Ensuite, il y a l'encombrement des trottoirs par différents objets qui font obstacle à leur utilisation sécurisée par les piétons: véhicules, blocs de béton, poteaux, *monstres* non portés à la déchetterie, matériel publicitaire, etc.

Et bien sûr les excréments de chiens qui occupent parfois toute la largeur et une grande longueur de trottoirs étroits.



À ce sujet, le service voirie (encore lui) a été dans l'incapacité de nous donner le montant dans amendes ou plutôt le nombre de propriétaires de chiens verbalisés, car oui, la loi peut permettre des sanctions pour les maîtres inciviles.

Plusieurs textes précisent les conditions et dépendent du règlement sanitaire départemental mais aussi du Code Général de Collectivités. C'est la

Police Municipale qui est responsable de faire appliquer ces textes sous la responsabilité du Maire.

Pour faire simple : *Il est interdit de laisser un chien faire des excréments liquides ou solides contre les murs ou façades et sur les trottoirs, quais, terre-pleins ou promenades, ainsi que sur les voies piétonnes et les espaces verts, hormis ceux qui leur sont réservés. La personne qui en a la garde devra conduire son animal dans un caniveau bordant la chaussée. Lorsque, malgré les précautions prises, un chien aura exprimé des excréments, la personne qui en a la garde devra les ramasser. Si cela n'est pas respecté, et que la police vous interpelle, l'amende à payer serait de 35 Euros.*

Et c'est sans rappeler que les déjections canines sur la voie publique, dans les jardins et dans les squares, peuvent provoquer des glissades et des chutes aux conséquences parfois graves. En outre, la contamination des bacs à sable ou de tout autre surface est susceptible de transmettre une pathologie parasitaire (ascaridiose), bactérienne ou virale.

Pour terminer, Une étude universitaire fort intéressante (Morphologie urbaine et mobilité en marche à pied) a été réalisée à Besançon (et à Lille) elle conclut :

Ainsi, pour que la marche (re)devienne un véritable mode de déplacement en ville et non une simple activité de loisir, il paraît certes important d'assurer l'agrément et la sécurité des

cheminements piétonniers, mais surtout de se soucier de leur efficacité, en assurant par exemple une plus grande perméabilité piétonnière des structures urbaines.

Bref, d'une municipalité soucieuse de ses concitoyens qui pour la plupart se déplacent à pied, on attendrait un peu plus de considération pour les piétons et pour commencer la nomination d'un interlocuteur spécifique. Or le dernier BVV qui consacre 5 pages à la politique de la mairie pour les déplacements ne reflète pas vraiment cette politique.



LES ÉCHOS DE LA COPROPRIÉTÉ par P. Blin, délégué aux questions d'urbanisme, de construction et de logement (copropriétés).

Comme nous vous l'avions annoncé, une première réunion sur le thème générique de la copropriété, a eu lieu le 12 mars écoulé. Cette première réunion a permis de réunir 6 copropriétés (l'Ariane, le Saint Nicolas, les Acquarelles, les Jardins de Vesontio, le Bel air, le Belvédère).

Les échanges ont porté sur :

- Nos pratiques face à des situations malheureusement habituelles telles que les malfaçons, les dégâts des eaux, les incivilités multiples et variées.
- Les difficultés liées à la connaissance approximative de la réglementation, complexe et abondante dont la loi ALUR, entrée en vigueur le 27 Mars 2014 et qui a pour objectif de réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires.

Suite à ce galop d'essai, nous envisageons de poursuivre

cette initiative, de nous structurer, pour apporter des réponses aux interrogations communes, sans perdre de vue la défense de nos intérêts dans le cadre de vie de notre quartier.

Si vous souhaitez y participer, il faudra nécessairement vous impliquer, et y participer activement. Les solutions toutes faites n'existent pas.

Les infos du mois :

Les majorités sont différentes selon les décisions à prendre en assemblée générale. En effet, La Loi ALUR a requalifié le quorum, en fonction des questions portées à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Si vous avez des doutes, des interrogations, un site officiel à consulter : service-public.fr

Vous avez installé un détecteur de fumée, c'est bien, vous avez adressé une attestation à votre assureur c'est mieux (arrêté du 5 février 2013). Si vous l'avez oublié, vous trouverez le modèle de courrier sur le site officiel indiqué précédemment.

COTISATION 2015

N'oubliez pas de renouveler dès maintenant votre cotisation... Merci !

Bulletin à retourner à l'association «Vivre aux Chaprais» 2 rue de la Rotonde - 25000 Besançon

www.chaprais.fr

Nom : Prénom : Âge :

Adresse :

Tél. : Adresse courriel :

Signature :

Souhaite

adhérer à l'association

Renouvelle ma cotisation 2015

Cotisation : 20 €

Soutien : 40 €

Chèque libellé à l'ordre de l'Association «Vivre aux Chaprais» et à retourner à la trésorière :

VIVRE AUX CHAPRAIS - Nathalie Délisée, 2 rue de la Rotonde - 25000 Besançon